

L'impact du projet éolien de Moulézan sur les continuités écologiques

La zone prévue pour l'installation des 5 éoliennes de 150 m de haut sur la commune de Moulézan se situe au centre du bois des Lens, à la naissance de plusieurs cours d'eau et à la limite de deux bassins versants : celui du Vidourle et celui du Gardon. Ces éoliennes vont culminer bien au-dessus de la ligne des collines du bois des Lens.

Les moyens titanesques que l'entreprise TotalEnergies mettra en œuvre pour « contourner » le jugement du Conseil d'État de novembre 2015 ¹ vont modifier profondément et radicalement les milieux existants sur plus de 120 ha ² ! .

Rupture de la continuité terrestre

Actuellement, le secteur prévu pour la construction des éoliennes et ses larges abords, qui seront drastiquement passés au gyrobroyeur³, constituent une zone entièrement naturelle, très peu fréquentée, en partie boisée avec un mix de Chênes verts et de Pins d'Alep avec des zones ouvertes, sur karst, très irriguées au moment des pluies, des prairies temporairement humides, des mares à Characées, des buissons, des clapas, de petits effondrements, des micro-cascades...

Des investigations « faune et flore » ont été menées cette année 2021 dans la zone potentiellement impactées des ruisseaux, à Moulézan, par F. Lienhard, chargée de la vie associative à l'association l'Œil Vert pour le Collectif des Lens, avec une précieuse aide sur le terrain de F. Andrieu, botaniste, et en présence de S. Delarbre, photographe-naturaliste, ainsi qu'un appui technique et scientifique de naturalistes - P. Baldi, J.-L. Hentz (*Gard Nature* et *J.-L. Hentz BE*), les membres du Forum Facebook « *Botanique et Flore de France* », les membres et la dsalariée du *COGard (oiseaux et amphibiens)*, et les techniciens du *CEN* (visite des milieux et conseils pratiques).

Cet ensemble naturel, déjà inventorié depuis une vingtaine d'années pour sa flore, notamment par D. Courtin et F. Andrieu, mais aussi par C. Marsteau, P. Baldi, J.L. Hentz, F. Lagarde, Michel-Ange Bouchet, F. Lienhard et plus ponctuellement d'autres observateurs, abrite une part significative des près de 700 espèces de plantes recensées dans le massif des Lens.

On y trouve également une grande diversité faunistique : mammifères, et en particulier de nombreuses espèces de chauves-souris, mais aussi des espèces d'intérêt cynégétique (lièvre, chevreuil et naturellement sanglier...), oiseaux vivant dans des espaces ouverts et des milieux forestiers, dont des rapaces qui viennent s'y nourrir et potentiellement s'y reproduire, et une grande quantité et variété d'insectes. En 2021, F. Lienhard a observé et photographié sur cette zone 3 espèces de papillons bénéficiant d'une protection nationale, dont une population de Proserpine (*Zerynthia rumina*) qui est sans doute la plus importante de France, comme le montrent [les observations recueillies par l'Observatoire de la nature dans le Gard](#).

Les explorations botaniques ont mis en évidence la richesse de ce secteur avec

- deux espèces bénéficiant d'une protection nationale : le **Glaïeul douteux** (*Gladiolus dubius*) et la **Gratiolle officinale** (*Gratiola officinalis*),

1 [Décision du Conseil d'État n° 386044 du 23 12 215](#) reconnaissant la réalité d'une aggravation du risque incendie du fait de la présence d'éoliennes dans le massif des Lens.

2 Chiffre donné a minima par l'opérateur éolien, bien en deçà des chiffres donnés par le SDIS

3 Le SDIS parle d'un débroussaillage de 600 m de rayon autour de chaque éolienne, soit une surface de 240 hectares environ + une zone de compensation > 50 ha + l'aménagement et le débroussaillage des voies pour les camions transportant les éoliennes, les câbles, le béton pour les socles, etc. - soit sans doute plus de 50 ha...

- 11 espèces déterminantes pour les ZNIEFF : L' Adonis annuelle, la Chlore non perfoliée, le Scirpe à une écaille, le Gaillet à trois cornes, le Millepertuis tomenteux, le Jonc des vasières, le Lotier de Delort, la Centenille naine, le Boucage *Tragium*, Le Thym d'Emberger.
- Et 3 espèces considérées comme patrimoniales pour le Gard : le Samole de Valerand ou Mouron d'eau, la Menthe pouillot, le Flûteau fausse-renoncule, ou Baldellie fausse Renoncule.

Malgré une faible pression d'observation sur ce groupe, amphibiens et reptiles sont présents sur la zone: Tritons palmés (*Lissotriton helveticus*), Pélodytes ponctués (*Pelodites punctatus*), Crapauds communs (*Bufo bufo*), Rainettes méridionales (*Hyla meridionalis*), et Grenouilles vertes (*Pelophyllax sp*) y ont été observés en plusieurs points. Ces espèces ont un cycle de vie qui nécessite des déplacements en période de fin d'hiver - début du printemps, période préconisée en général pour les travaux d'aménagement et de débroussaillage en milieu naturel...

Le Collectif des Lens n'a pu mettre en œuvre une étude spécifiquement dédiée aux reptiles, mais la présence du Lézard vert, du Lézard des murailles sont très probables, celle du Lézard ocellé assez probables, étant donné la richesse de ce milieu. Il en est de même pour les serpents. Une étude sur ce groupe particulier serait particulièrement utile dans un avenir proche.

L'aménagement d'une voie d'accès traversant et longeant les ruisseaux, le débroussaillage massif de cette zone, avec le passage d'engins lourds, de manière répétée (car il faut entretenir les zones débroussaillées durant toute la durée de l'exploitation du parc éolien), la pollution liée au chantier (de manière inhérente ou accidentelle), mettraient en péril de manière définitive plusieurs des espèces présentes ainsi que la richesse globale du milieu.

Rupture de la continuité aquatique

En intervenant dans une zone de ruisseaux temporaires, le projet de TotalEnergies dans le bois des Lens, risque d'impacter notablement l'écoulement des eaux. Une grande partie de la zone impactée par le projet est semblable à une éponge : le sol y retient l'eau à tel point qu'en période printanière ou automnale, au moment les plus propices aux pluies, on y marche littéralement sur l'eau !

La suppression du couvert végétal sur une vaste surface, et le tassement de ce sol particulier vont perturber la percolation de l'eau depuis la surface jusque dans le réservoir karstique qui alimente près de 10 000 habitants des communes autour des Lens. C'est donc une moindre recharge de la nappe qui est à prévoir, alors que ce réservoir a déjà montré ses limites cette année, plusieurs villages ayant été privés d'eau potable et rationnés.

Par ailleurs, des écoulements plus importants sont à prévoir en aval, notamment sur la commune de Fons, lourdement impactée par les pluies torrentielles de septembre 2002, on s'en souvient...

Les voies d'accès intervenant dans cette zone fragile, les véhicules lourdement chargés, en traversant le ruisseau du Sarrasin, en côtoyant de près d'autres ruisseaux et en roulant dans des prairies gonflées d'eau, vont impacter de manière catastrophiques les espèces sensibles qui dépendent strictement de ce milieu. La reproduction des amphibiens et leur cycle de vie en sera par exemple fortement perturbé.

Les travaux vont aussi générer du bruit, des pollutions visuelles et potentiellement des pollutions de l'eau. Par la suite durant toute la période d'exploitation du site, la circulation des véhicules à moteurs pour la maintenance, celle des curieux et des véhicules à moteur, « drainés » sur le site par une piste ressemblant quasiment à une autoroute et par des éoliennes créant une attraction, vont perturber la vie animale.

Les points d'eau, nombreux dans toute cette zone sont vitaux ; ils attirent les animaux... qui seront forcément dérangés.

Rupture de la continuité aérienne

Plus évidente encore, la rupture de la continuité aérienne est préoccupante. Elle l'est pour les nombreuses espèces d'oiseaux qui vivent et se reproduisent dans le bois des Lens ([Voir la page sur les oiseaux](#)), y transitent lors de leur migration ou y chassent. Elle l'est également pour la vingtaine d'espèces de chauves-souris contactées dans ce secteur qui semble être un véritable hotspot pour ce groupe de mammifères. ([Voir la page sur les chauves-souris](#))

Mesurant 150 m, les éoliennes prévues impacteraient potentiellement toutes les espèces volant entre 30m et 150 m de hauteur. Certaines espèces qui nichent dans le massif, ou le fréquentent, sont parmi les plus touchées au plan national et international par le problème des collisions avec les pales, ainsi que celui de l'abandon de site. Les recommandations de la LPO pour les sites comparables au bois des Lens sont claires : il faut éviter d'y implanter des éoliennes, Et ce d'autant plus que les naturalistes de terrain sont très sceptiques sur l'efficacité des dispositifs d'effarouchement. Ces problèmes sont présentés en détail sur deux pages de notre site :

- <https://bois-des-lens.fr/oiseaux-et-eoliennes-la-situation-et-le-debat-en-france-les-mesures-de-protection-et-le-positionnement-de-la-lpo/>
- <https://bois-des-lens.fr/oiseaux-et-eoliennes-la-problematique-du-bois-des-lens/>

Altération des milieux de vie essentiels pour des espèces protégées sur le plan national

De manière globale, en perturbant et en altérant les milieux naturels sur une vaste superficie dans le secteur des ruisseaux, à Moulézan, le projet éolien de TotalEnergies est de nature à porter atteinte de manière radicale et définitive à un ensemble d'espèces interdépendantes. Il impactera directement des espèces bénéficiant d'une protection nationale.

La perte de biodiversité et la disparition d'un important puits de carbone dépasseront dans ce cas de beaucoup le gain en énergie...

Au vu des connaissances naturalistes actuelles, cette zone particulièrement préservée au cœur des Lens devrait faire l'objet d'une protection forte et opposable ⁴. Le Collectif des Lens espère que les services de l'État prendront rapidement toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les espèces présentes ici et assurer à long terme la préservation de leurs milieux de vie.

F. Lienhard pour le Collectif d'associations pour la défense du bois des Lens

⁴ Pour rappel, l'ensemble du bois des Lens est classé an ZNIEFF de type 2, il figure entièrement dans l'Atlas des ENS du Gard, et il est considéré dans son ensemble comme un corridor écologique dans le dispositif de la TVB. Le SCoT Sud Gard le considère comme un ensemble paysager à préserver, un « *grand espace naturel patrimonial* ».